



CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON SPÉCIFIQUES AUX MARCHANDISES (CVLSM)

DE FERROFLEX BAUTECHNIK SA VALABLE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

FERROFLEX est une marque protégée du FF GROUP. Les CVLSM s'appliquent à toutes les offres, livraisons et prestations de FERROFLEX Bautechnik SA, une société du FF Group. En plus de ces CVLSM, les conditions générales actuelles en vigueur s'appliquent. Conditions générales de vente (CGV) de FERROFLEX. En cas de contradiction, les CVLSM prévalent sur les CGV. D'autres accords, y compris d'autres conditions générales de vente, ne sont juridiquement valables que s'ils ont été reconnus par écrit par FERROFLEX comme faisant partie intégrante du contrat. Par sa commande, l'acheteur reconnaît l'ensemble des points des présentes **CVLSM** ainsi que des **CGV**.

1. Les prix

Les listes de prix en vigueur pour l'armature, les accessoires d'armature, la technique d'armature et le matériel de construction sont publiées à l'adresse Internet www.ferroflex.ch. Les suppléments temporaires des usines de livraison sont refacturés. Les dispositions en vigueur au moment de la livraison sont déterminantes pour le calcul des prix. Les prix fixes sont valables jusqu'à la quantité confirmée (exclusivement pour l'acier d'armature). Pour l'acier d'armature (Ø 34 / 40 mm), un supplément de dimensions de 40.00 CHF/to est facturé. Nous nous réservons le droit de facturer les restes. Le supplément pour la classe de ductilité B500C est de 120.00 CHF.

2. Livraisons

Les livraisons à partir de notre entrepôt sont facturées en tenant compte du matériau (léger/volumineux) et de la destination. Il existe des taux minimum et maximum selon la confirmation de commande. Pour les livraisons en usine, les taux et conditions de livraison des usines de livraison respectives sont facturés. En règle générale, les colis sont envoyés par la poste ou par un service de messagerie. Les frais effectifs sont facturés. L'expédition de la marchandise se fait toujours aux risques et périls du destinataire.

3. Participation aux frais de transport/ RPLP pour l'armature

Pour les livraisons par camion, nous facturons une participation aux frais de transport et à la RPLP de 4,4% de la valeur de la commande, avec un minimum de 110.00 CHF. Une possibilité d'accès suffisante pour les véhicules articulés (40t) est supposée. Les frais supplémentaires dus à un accès difficile sont répercutés. Pour les livraisons avec des véhicules solo (ou une semi-remorque courte avec limitation de longueur et de poids), des frais supplémentaires de 55.00 CHF/to, mais au minimum 110.00 CHF par livraison, sont facturés.

4. Services et taux

Pour chaque poste de préparation, un supplément de 5.90 CHF / poste est perçu. Le prix brut comprend les frais d'usinage pour les longueurs fixes ainsi que pour les degrés d'usinage 1 et 2. Le supplément pour le degré d'usinage 5 (BGS) est de 130.00 CHF/to.

Pour les rayons, les étriers 3-D et les figures ne figurant pas sur la liste des figures de l'ASCA (BGA), nous facturons selon la dépense, mais au minimum 120.00 CHF/to. Ceci est également valable pour les tolérances divergeant de la norme SIA 262, édition 2003 et les fabrications spéciales. Les fers à béton à partir du diamètre 16 et d'une longueur <=50cm sont sciés. Les frais de coupe dépendent de la quantité < 11 pièces = 2.90 CHF/pièce. Les listes de coupe inférieures à 3 tonnes sont facturées 35.00 CHF/liste.

Découpe de treillis : coupes droites par coupe 0.31 CHF/kg, coupes obliques 0.63 CHF/kg. Prix pour le pliage de treillis à rayon sur demande.

Pour les positions avec des longueurs de construction supérieures à 14 m et/ou des largeurs de construction supérieures à 2,5 m, les frais sont facturés en fonction du travail effectué, mais au minimum 120.00 CHF par chargement.

Nous facturons un forfait de 149.00 CHF pour la demande ou l'utilisation d'un camion-grue pour le déchargement. Les temps de travail de la grue et les temps d'attente, s'ils dépassent une demi-heure, sont facturés à 120.00 CHF/heure.

Pour les livraisons dans les 3 jours ouvrables, un supplément de 200.00 CHF/to (minimum 200.00 CHF) est facturé. Le poids maximal par commande express est limité et dépend des capacités de pliage disponibles.

5. Emballage / moyen de transport

Les emballages sont facturés au prix coûtant. Cela vaut également pour les boucles rondes blanches réutilisables utilisées pour une manutention efficace et sûre sur les chantiers, qui sont reprises gratuitement sur demande et éliminées si nécessaire (article / prix de cession / prix de reprise) :

PALSCHLAUFE (blanc / 1.5 to)	2.20 CHF	
PALBAU (palettes CFF)	25.00 CHF	20.00 CHF
DECKBAU (couvertures de pal)	25.00 CHF	20.00 CHF
RAHBAU (cadres CFF)	75.00 CHF	70.00 CHF
PALBOX (boîtes métalliques)	310.00 CHF	295.00 CHF
PALKETT (chaînes d'élingage)	125.00 CHF	115.00 CHF

6. Retours

Les matériaux ne peuvent être repris qu'avec notre accord écrit exprès (voir CGV). Les matériaux usinés, les articles achetés spécialement et les marchandises qui n'ont pas été achetées chez nous ne sont pas repris.

7. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier les présentes CVLSM à tout moment et sans préavis. Vous pouvez consulter et imprimer la dernière version en vigueur des CVLSM et des CGV à l'adresse suivante www.ferroflex.ch.

Les CGV et les CVLSM sont rédigées en allemand et en français. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.

